

## DELIBERATION DU BUREAU Séance du 26 avril 2021

Le Bureau de la communauté d'agglomération de Tulle s'est réuni le lundi vingt-six avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, salle du bâtiment annexe au siège rue Sylvain Combes à Tulle, sous la Présidence de Monsieur Michel BREUILH, Président.

**Convocation** de M. Michel BREUILH en date du 15 avril 2021

**Nombre de membres en exercice : 22**

**Etaient présents : 20 (13 en présentiel et 7 en visioconférence)**

Mesdames Emilie BOUCHETEIL, Christèle COURSAT, Betty DESSINE, Ana Maria FERREIRA, Fabienne LATOUR, Sophie ROY, Stéphanie VALLEE, Messieurs Eric BELLOUIN, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Pascal CAVITTE, Roger CHASSAGNARD, Bernard COMBES, Pascal FOUCHÉ, Henri JAMMOT, Jean-François LABBAT, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Jean MOUZAT, Daniel RINGENBACH.

**Objet : 1- Attribution d'un marché pour la mise en valeur des sentiers de randonnées communautaires années 2021-2022**

**Le Bureau,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Tulle agglo,

Vu la délibération n°2.1 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 décidant la délégation d'attributions au bureau, notamment pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés d'un montant compris entre 40 000 € et 214 000 € HT,

Considérant que depuis 1999 la collectivité a fait le choix de développer les marchés de services de qualification et d'insertion professionnelle réalisés sous la forme de prestation d'appui et d'accompagnement à l'emploi pour les personnes rencontrant ces difficultés sur son territoire,

Considérant que les travaux d'entretien des sentiers communautaires répondent pleinement à cette démarche,

Considérant que le marché en cours arrive à échéance et qu'il y avait donc lieu de relancer une nouvelle consultation,

Considérant qu'une seule offre a été réceptionnée à l'issue de la procédure de consultation,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

1°) Attribue le marché portant sur la mise en valeur des sentiers de randonnées communautaires pour les années 2021 et 2022 à l'association F.O.R.E.T. domiciliée zone industrielle de Mulatet 19000 TULLE, pour un montant de 98 100.00 € HT soit 117 720.00 € TTC pour les deux années ;

2°) Autorise le Président à le signer, ainsi que tout document s'y rapportant ;

3°) La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal article 61521.

Fait et délibéré le 26 avril 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

Michel BREUILH

